

# Afrique

La France a pris des engagements ambitieux. L'aide aux pays africains atteint 0,5% du revenu national brut en 2007 et 0,7% à l'horizon 2012. Cet objectif, fixé lors de la conférence de Monterrey en 2002, a été confirmé à l'occasion de tous les grands rendez-vous internationaux. Depuis 2001, le montant global est passé de 4,7 milliards à 8,3 milliards d'euros, soit une augmentation de 77 %.

La France invite à prendre des mesures en termes d'augmentation de l'aide publique au développement (APD), mais aussi à promouvoir les programmes de réduction et d'annulation de la dette, celles-ci étant considérées comme une condition *sine qua non* au développement de nombreux pays. La France est le premier contributeur à l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTTE).

Pour mener à bien sa politique d'aide publique au développement, la France dispose de sept stratégies d'intervention sectorielles et d'une stratégie transversale sur la gouvernance. Les stratégies sectorielles déclinent les sept secteurs prioritaires de la coopération française : l'éducation, la santé et la lutte contre le sida, l'agriculture et la sécurité alimentaire (ces trois stratégies sont en cours d'actualisation), l'eau et l'assainissement, la protection de l'environnement, le secteur productif et les infrastructures en Afrique subsaharienne.

Les priorités visent, en particulier dans la Zone de solidarité prioritaire (ZSP), à contribuer à la réalisation des objectifs de la déclaration du Millénaire (OMD) et du sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg. Les OMD, qui ont pour ambition de faire reculer la pauvreté et les inégalités d'au moins 50% d'ici 2015, seront très difficilement atteints en Afrique subsaharienne. Les revues à mi-parcours établies en 2007 indiquent que les inégalités se creusent entre les villes et le monde rural et que le respect du principe d'égalité entre les sexes nécessite partout des efforts redoublés.

Sur certains de ces objectifs, la France joue un rôle important, visible, et souvent moteur, tant localement (projets de l'Agence française de développement (AFD), des ONG, des collectivités territoriales, des entreprises) qu'au plan international. Elle occupe, de même, une place importante dans des secteurs essentiels pour la croissance économique, la création d'emplois et l'amélioration des revenus des plus pauvres, même si ces secteurs ne font pas l'objet d'objectifs ni de cibles spécifiques.

Les éléments concernant la thématique Afrique s'organisent autour de trois axes majeurs dans le présent rapport : la santé, l'environnement et l'agriculture. Le tourisme durable vient en complément de ce chapitre. La désertification des terres est développée dans une thématique dédiée (cf. page 24).

## **Renforcement du secteur productif : une condition essentielle pour un développement durable**

La coopération française (Ministère des Affaires étrangères et européennes<sup>1</sup> et AFD) fait du renforcement des secteurs productifs, en milieu rural et urbain, un axe clé

---

<sup>1</sup> Direction générale de la coopération internationale et du développement : le dispositif français de coopération internationale associe tous les ministères concernés, selon les orientations fixées par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), présidé par le

pour l'atteinte des objectifs de la déclaration du Millénaire (OMD) et pour un développement durable des pays africains. En effet, la réduction de la pauvreté et des inégalités passe nécessairement par une amélioration des revenus des ménages et la création d'emplois, notamment à destination des jeunes et des femmes. Dans cet objectif, l'amélioration de l'environnement de l'entreprise ainsi que le renforcement de ses capacités, notamment pour les petites et moyennes entreprises, sont des axes prioritaires.

Le tissu économique de la quasi-totalité des pays africains est majoritairement composé de très petites et petites entreprises (TPE/PME) qui participent pour une part importante au produit intérieur brut (PIB) des Etats.

L'accent est aujourd'hui mis sur l'amélioration des services d'appui à ces entreprises (information, formation, transfert de technologies propres, partenariats inter-entreprises, accès aux marchés), afin de leur permettre, entre autres, d'améliorer leur compétitivité sur des marchés locaux, nationaux, régionaux ou internationaux.

Leur accès à des financements adaptés est également considéré comme une priorité. En effet, l'analyse des conditions d'accès aux financements proposés dans les différents pays montre l'absence de produits adaptés aux besoins des TPE/PME, notamment pour leurs investissements à moyen et long terme. Entre le plafond des possibilités de la microfinance et le plancher des offres bancaires classiques, il n'existe quasiment aucun produit adapté. L'AFD, après analyse de la situation dans six pays africains (réalisée en partenariat avec la DGCID), sera en mesure dès 2008 d'instruire des projets. Cette amélioration sera complétée par un renforcement des structures intermédiaires du secteur privé, type chambres consulaires.

### **Egalité entre les sexes et « approche genre »**

La coopération française soutient depuis un certain nombre d'années, en lien avec les organismes multilatéraux et la coopération non gouvernementale, des projets spécifiques de promotion de l'égalité. Ces projets sont axés sur la lutte contre les violences faites aux femmes, sur la promotion de droits égaux entre les femmes et les hommes et sur le renforcement des capacités des femmes qui est une dimension importante de l'approche genre.

C'est en 2006 qu'a été formulé l'engagement politique concernant la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes, et plus généralement du genre, dans toutes les actions de coopération au développement de la France. Cela passe concrètement par l'intégration d'actions visant cet objectif dans les Documents cadres de partenariat (DCP) établis avec la plupart des pays de la ZSP. Cela passe également par un soutien accru aux ONG, aux collectifs et aux collectivités territoriales, afin qu'ils intègrent la dimension genre dans leurs actions à l'international.

Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a adopté en décembre 2006 une stratégie « Gouvernance » qui entend « développer le respect des droits de l'Homme et l'équité hommes-femmes », en tant que « composante forte de la spécificité française, élément fondateur de notre identité et des valeurs de diversité, de modernité et de tolérance ». Un document d'orientation stratégique « Genre », adopté dans le cadre CICID en 2007 développe

---

Premier ministre. La DGCID assure, aux côtés de la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE), le co-secrétariat du CICID qui élabore les stratégies - pays, les orientations sectorielles, et les réflexions sur l'aide publique au développement.

désormais cette ambition. Il se rattache aux autres documents sectoriels et transversaux de la France, et s'inscrit comme eux dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide, de la lutte contre l'exclusion et les inégalités, et de l'ambition d'une croissance partagée. Ce document d'orientation stratégique revêt donc un caractère tout à fait transversal, l'objectif d'égalité des femmes et des hommes étant à la fois une condition et un moyen pour un développement humain durable.

Pour contribuer à ces objectifs, la France s'engage à une action cohérente selon trois axes :

- a) Placer les « inégalités de genre » au cœur du dialogue politique : il s'agit de mener ou d'encourager un plaidoyer politique fort en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de la défense des droits universels, à tous les niveaux de dialogue et de décision, afin de promouvoir l'égalité juridique des femmes et des hommes et le passage de l'égalité formelle à l'égalité réelle ;
- b) Garantir la transversalité de l'approche genre dans toutes les politiques, champs d'intervention et instruments de la coopération française : ceci implique principalement de prendre en compte l'égalité des femmes et des hommes dans les objectifs poursuivis, de mener des analyses sociologiques et d'impact sexospécifiques, et d'utiliser des outils et mécanismes de coopération qui vérifient l'intégration effective de l'approche genre ;
- c) Entreprendre et soutenir les actions de promotion de l'égalité : il s'agit d'apporter un appui direct aux programmes et projets spécifiques portant sur l'accès aux droits fondamentaux pour les femmes, la lutte contre les violences liées au genre et le renforcement des capacités des femmes. Ces actions peuvent cibler comme acteurs et bénéficiaires directs principalement des femmes, ou principalement des hommes, mais toujours en contribuant à un changement social positif des relations entre femmes et hommes.

## **Programmes majeurs en matière de santé**

### *Programmes de vaccination des enfants*

La France s'est engagée dans un nouvel effort pour la protection des enfants contre les principales maladies que l'on peut prévenir par la vaccination. La France a mobilisé à cet effet au total 45 millions d'euros sur la période 2004-2006. Ces fonds ont permis, d'une part, de soutenir l'Initiative mondiale d'éradication de la poliomyélite (30 millions €), dans le cadre du Plan d'action santé adopté par la France et ses partenaires du G8, à l'occasion du sommet d'Evian du 2 juin 2003. D'autre part, ils ont financé l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (15 millions €). Depuis 2005, la France soutient, grâce aux crédits du Fonds de solidarité prioritaire (1 million €), le programme Epivac mis en œuvre par l'Agence de médecine préventive afin de renforcer les capacités des programmes de vaccinations de huit pays d'Afrique de l'Ouest.

### *Prévention et traitement du paludisme, de la tuberculose et lutte contre le VIH/sida*

Pour appuyer la lutte contre le paludisme dans le monde, la France a fait le choix de privilégier le canal multilatéral. Tout d'abord, la France consacre depuis 2002 des sommes croissantes au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme : 50 millions d'euros en 2002 et 2003, 150 millions en 2004 et 2005, 225 millions en 2006 et 300 millions en 2007. UNITAID, facilité internationale d'achat des médicaments, a été lancée officiellement le 19 septembre 2007. En 2006, une estimation de 9 millions de dollars ont été mobilisés correspondant à 7,2 millions de

traitements par ACT dans 11 pays, et en 2007, 60 millions de dollars sont prévus pour l'achat des ACT.

Par ailleurs, la France apporte un appui technique à l'organisation mondiale de la santé (OMS), pour renforcer les capacités des pays dans la lutte contre le paludisme : un assistant technique expert en lutte antivectorielle va être positionné au siège de l'OMS Genève, et un assistant technique expert en lutte antipaludique est en poste au Bureau sous régional de l'OMS au Burkina Faso.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes soutient également des actions de formation et de recherche sur le paludisme avec différents partenaires français (l'Institut de recherche pour le développement, les Instituts Pasteur et les Universités).

### **Implication française dans le dispositif international d'élaboration et de mise en œuvre des normes sanitaires**

La France contribue au dispositif international d'élaboration et de mise en œuvre des normes sanitaires à l'aide des mécanismes et dispositifs suivant :

- mécanisme STDF (Standards and Trade Development Facility) par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP),
- renforcement des systèmes sanitaires (réseau d'épidémiosurveillance et capacités de diagnostic,...) et collaboration avec les institutions internationales telles que l'Organisation mondiale pour la santé animale (OIE) ou l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Par exemple : mise en œuvre des évaluations des services vétérinaires avec l'outil PVS,
- concertation et définition de notes de politiques au sein de l'initiative ALIVE (partenariat pour le développement de l'élevage, la lutte contre la pauvreté et la croissance économique durable en Afrique <http://www.alive-online.org/>),
- lutte contre l'influenza aviaire : 16,6 millions d'euros décaissés à Bamako en décembre 2006 pour 34,4 millions d'euros engagés (subvention au CIRAD, mise à disposition de nouveaux experts et contribution financière à l'OMS, l'OIE et la FAO ; appui au réseau des Instituts Pasteur d'Asie du Sud,...).

### **Appui dans la lutte contre le changement climatique**

La France supporte des actions de renforcement de capacités dans le domaine du changement climatique auprès des pays africains notamment francophones (en partenariat avec l'IEPF, Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie) : appui pour les négociations sur le changement climatique, appui aux actions de recherche, formations, appui pour la mise en place de projets du Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto, ...

### **Accès à l'énergie**

La France considère que l'amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes par les populations qui en sont dépourvues constitue une condition nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Au niveau politique, la France, notamment dans le cadre de l'« Initiative européenne sur l'énergie pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable » (EUEI), a multiplié les initiatives depuis 2002 afin que l'énergie soit mieux prise en compte par l'aide au développement. De nombreux pays africains ont, depuis, identifié l'énergie comme priorité dans les documents stratégiques nationaux et régionaux de réduction de la pauvreté. En réponse, l'Union Européenne a créé une Facilité Energie de 220 millions d'euros pour financer les projets d'accès à l'énergie dans les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (Pays ACP). La France participe également au *Partnership*

*Dialogue Facility*, qui finance des actions d'appui institutionnel dans le domaine de l'énergie en Afrique.

La France appuie la mise en place de politiques publiques en matière d'énergie, orientées par les besoins énergétiques des populations concernées plutôt que par les technologies. Elle se préoccupe également de l'intégration des marchés de l'énergie au niveau régional, en relation étroite avec les politiques nationales de développement des territoires. Elle soutient notamment la mise en place de régulation régionale du secteur électrique (en Afrique de l'Ouest), ainsi que le développement de politiques régionales d'accès à l'énergie. Elle a également aidé l'UEMOA<sup>2</sup> et la CEDEAO<sup>3</sup> dans l'élaboration d'un « Livre Blanc pour l'accès à l'énergie en milieu rural et périurbain en Afrique de l'Ouest (dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement).

Au niveau national, la France finance des projets d'accès à l'énergie en Afrique à différentes échelles : des microprojets des ONG aux grandes infrastructures, mais aussi des projets de gestion rationnelle de l'énergie pour des usages productifs, en particulier pour les services agricoles et agroalimentaires (exemple au Bénin avec l'ONG GERES, plateformes multifonctionnelles avec le Programme des Nations Unies pour le développement en Afrique de l'Ouest).

### **Gestion durable de la biodiversité**

La stratégie sectorielle CICID « environnement et biodiversité » s'inscrit dans le cadre fixé par la Convention sur la diversité biologique en matière de gestion durable de la biodiversité, d'utilisation durable des ressources naturelles et de partage des avantages liés à leur utilisation en faveur des populations locales. La stratégie fixe les priorités d'action concernant les aires protégées terrestres et marines, la gestion durable des ressources halieutiques, ainsi que la valorisation économique des produits non ligneux, l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des bénéfices. L'Afrique est au premier rang des pays bénéficiaires.

Depuis 2005, en plus d'un appui institutionnel, une partie de l'assistance technique dans le domaine de la biodiversité et des ressources halieutiques est réaffectée auprès d'organismes multilatéraux et régionaux. Par ailleurs, cinq accords de coopération ont été signés avec de grands organismes de conservation (UICN, WWF, Conservation International, Wildlife Conservation Society). A titre d'exemple, l'accord avec l'UICN concrétise un engagement à développer la coopération française dans les domaines de l'environnement et du développement durable, dans une perspective de long terme, dans le cadre d'un accord cadre signé fin 2005 par le MAEE<sup>4</sup>, le MEDAD<sup>5</sup> et l'UICN<sup>6</sup>. Cinq priorités d'actions communes ont été choisies : (i) la connaissance et le suivi de la biodiversité, (ii) le bien-être humain et la conservation de la nature, (iii) la collaboration avec les acteurs publics et privés, (iv) le renforcement de la gouvernance internationale de l'environnement, (v) la promotion de l'expertise et du savoir-faire francophones au sein de l'UICN.

Les financements classiques (Fonds de solidarité prioritaire, Fonds français pour l'environnement mondial) et les financements plus innovants sur des fonds

---

<sup>2</sup> UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

<sup>3</sup> CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

<sup>4</sup> MAEE : Ministère des Affaires étrangères et européennes

<sup>5</sup> MEDAD : Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables

<sup>6</sup> UICN : Union mondiale pour la nature

fiduciaires (Critical Ecosystem Partnership Fund, Fondation pour la biodiversité et les aires protégées de Madagascar), visent l'utilisation et la gestion durables, efficaces et équitables des ressources naturelles dans les aires protégées et leur périphérie, les zones d'intérêt écologique ou considérées comme telles. La France participe aux travaux sur la valorisation économique pour les populations locales des services écosystémiques. L'approche régionale est soutenue par la France notamment en Afrique de l'Ouest et en Afrique Australe.

Le MAEE mobilise son expertise (réseau d'assistance technique et de correspondants des ambassades) pour accompagner la gestion durable et la conservation de la biodiversité dans le cadre de projets de renforcement institutionnel financés par le FSP<sup>7</sup> (exemples : Madagascar, Sénégal, Bénin) ou par l'appui aux aires protégées du Sud sur financement FFEM<sup>8</sup> (exemples : Ghana, Zimbabwe). L'accent est mis sur la conservation des forêts (Afrique centrale) et de l'environnement marin (Océan indien, Pacifique sud). La valorisation des ressources naturelles et génétiques (Ethiopie, Bolivie) et le développement durable des populations autochtones (Brésil, Chili, Mauritanie, Namibie) sont les autres axes prioritaires de l'action du MAEE.

### **Gestion durable des forêts**

L'Agence française de développement, opérateur pivot de la coopération française, développe son action de promotion de la gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers. Celle-ci vise à garantir le développement économique en préservant et en valorisant les ressources en biodiversité. Ce, non seulement à travers l'appui aux industriels engagés dans cette démarche, mais également en offrant cette possibilité aux petits détenteurs de permis (projet en phase de démarrage au Gabon et en début d'instruction en République du Congo). Cela inclut à la fois l'appui à l'élaboration de plans d'aménagement forestiers et à l'obtention d'une écocertification reconnue au niveau international. L'agence soutient aussi les efforts des pays pour parvenir à une gestion effective de leurs réseaux d'aires protégées. En tant que facilitateur du partenariat pour les forêts du bassin du Congo, la France milite pour la mise en place d'un nouveau mécanisme de financement qui garantisse la préservation des grands massifs forestiers tropicaux.

En matière de formation et de renforcement des capacités, la France appuie les instituts forestiers d'Afrique centrale dans leurs cycles de formation supérieure et de formation professionnelle portant sur l'aménagement forestier dans le bassin du Congo. Dans le cadre du renforcement des capacités des autorités locales et des populations, la France appuie des communes du Cameroun, ainsi que l'association des communes forestières pour la gestion décentralisée des forêts : accompagnement du processus de décentralisation de l'Etat via le renforcement d'un réseau de forêts communales. Ce réseau est animé par des maires motivés et formés qui sont accompagnés dans leurs demandes de classement, puis aidés à doter ces forêts de plans d'aménagement, garants de gestion durable, de développement local et sources d'emplois ruraux.

La nécessaire réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement, rendent indispensable la rémunération des pays forestiers pour le maintien des forêts dans le meilleur état possible. La France s'est engagée aux côtés des pays de la Commission des forêts

---

<sup>7</sup> FSP : Fonds de solidarité prioritaire

<sup>8</sup> FFME : Fonds français pour l'environnement mondial

d'Afrique Centrale pour qu'ils soient force de proposition dans le cadre des négociations de la convention des Nations Unies sur le changement climatique.

## **Prévention des risques de catastrophes naturelles**

Les actions françaises engagées dans le domaine de la prévention des risques de catastrophes naturelles au plan international sont diverses. La France participe à la stratégie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles dans le cadre de l'ONU et aux conférences internationales associées (Kobé, Bonn, Genève). La France s'est en outre engagée dans :

- la mise en œuvre du dispositif d'alerte dans l'Océan indien à la suite du tsunami de décembre 2004,
- la mise en place par l'AFD d'un fonds d'assurance contre les risques cycloniques et sismiques dans la zone des Caraïbes,
- la contribution à l'UNOSAT, programme des Nations Unies spécialisé dans la cartographie des risques,
- des appuis, conseils et expertises ponctuels auprès de pays demandeurs (séismes au Maghreb ou gestion des inondations au Maroc),
- des programmes de formation à la prévention dans le cadre du programme APELL du Programme des Nations Unies pour l'Environnement,
- des actions dans le domaine de la sécurité et de la protection civile.

Par ailleurs, la France est engagée dans la lutte antiacridienne<sup>9</sup> aux côtés de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA). Les conséquences des crises acridiennes sont le plus souvent désastreuses, tant sur le plan du développement économique et social qu'en termes d'environnement et de sécurité alimentaire : destructions des récoltes et conséquences sur la sécurité alimentaire, flambée des coûts des produits sur les marchés locaux, exode rural, endettement des ménages, décapitalisation des exploitations agricoles, utilisation importante de pesticides pour éradiquer les essaims et retombées souvent peu maîtrisées en termes de santé publique et de pollution de l'environnement.

Le MAEE participe à la mise en place d'une politique de prévention en Afrique de l'Ouest et du Nord, au travers de projets régionaux (3 millions d'euros consacrés) et d'une assistance technique à la CLCPRO, Commission de l'OAA basée à Alger et chargée de coordonner la lutte préventive antiacridienne sur l'Afrique/Région occidentale. Les principaux défis se concentrent autour de trois axes : (i) la mise en place d'un système régional de prévention et de suivi du risque pérenne, (ii) la gestion efficace des stocks et emballages des pesticides utilisés pour la lutte antiacridienne et (iii) la mise au point et la diffusion de méthodes alternatives à l'utilisation des pesticides chimiques.

## **Actions dans le domaine de l'eau**

### *1/ Orientations stratégiques de la coopération française*

A) Inciter les gouvernements à définir des politiques nationales de l'eau.

La coopération française soutient l'élaboration de politiques nationales qui couvrent à la fois la problématique des ressources et celle de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement. Une attention particulière est portée à leur déclinaison dans un cadre juridique, réglementaire et comptable adéquat, accompagné de mécanismes d'évaluation et de suivi.

---

9 Acridien : insecte orthoptère sauteur tel que le criquet et les formes voisines.

B) Promouvoir une gestion intégrée et concertée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants.

La coopération française cherche à promouvoir les principes d'une gestion intégrée des ressources en eau. Cela consiste à gérer les ressources en eau en respectant les équilibres naturels liés à l'eau, à éviter les prélèvements excessifs et les pollutions, à développer et maîtriser la mobilisation des ressources, à prévenir et à protéger des inondations et à assurer une allocation équitable entre les différents usages.

Les interventions dans ce domaine recouvrent quatre axes principaux : (i) la gestion des fleuves nationaux ou internationaux, (ii) les économies d'eau d'irrigation dans les zones où la gestion de la pénurie d'eau est l'élément principal (avec une priorité aux pays de la zone Méditerranée), (iii) la gestion des bassins versants amont et (iv) la gestion rationnelle et la protection de la ressource.

C) Assurer une gestion durable des services de l'eau et de l'assainissement.

Pour que les efforts des gouvernements et de leurs partenaires tendent encore plus efficacement vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la coopération française promeut l'accompagnement des investissements par des modes d'organisation qui assurent la pérennité des services.

D) Développer un accès équitable aux services d'eau et d'assainissement.

La coopération française s'intéresse particulièrement à la satisfaction des besoins vitaux des populations défavorisées. Elle favorise les projets qui ont un grand impact en ce sens et mène un suivi des actions. Ainsi, la coopération française soutient la desserte des petites villes et des quartiers défavorisés des grandes villes, dans une approche globale du développement urbain. Elle veille aussi à l'amélioration des performances économiques et au renforcement des opérateurs des services.

E) Impliquer davantage les populations, les opérateurs et les collectivités locales.

La coopération française appuie les projets visant à renforcer le rôle de maîtrise d'ouvrage publique et de régulation de proximité des collectivités locales. Elle attache une attention particulière à la gestion participative associant des acteurs de la société civile pour une meilleure appropriation des services par les bénéficiaires et une compréhension diversifiée de la demande. L'aide française intervient également en matière d'éducation, de formation professionnelle et de transfert de connaissances pour renforcer les compétences des acteurs publics et privés locaux.

F) Assurer un meilleur effet de levier de l'aide française sur les financements.

La coopération française propose de nombreux outils financiers, dans le but d'adapter l'aide à chaque contexte particulier et faciliter ainsi l'apport de financements complémentaires, par le biais par exemple de partenariat public-privé.

## *2) Actions de la coopération française dans le secteur de l'eau*

La coopération française regroupe de nombreux acteurs : ministère des Affaires étrangères et européennes, ministère chargé des finances, ministère de l'Ecologie du développement et de l'aménagement durables, Agence française de développement, Fonds français pour l'environnement mondial, organismes de recherche, ONG, Agences de l'eau, collectivités locales... Leurs actions se complètent et permettent d'offrir une large gamme d'instruments pour répondre aux besoins des différents acteurs : subventions, prêts, garanties, assistance technique résidentielle et ponctuelle, appui institutionnel, développement d'outils de gestion, partenariat public-privé, formation, recherche...



#### A) Actions panafricaines

La coopération française apporte son appui par le biais de nombreuses organisations internationales, en leur apportant des ressources financières et en mettant à leur disposition des experts.

Dans ce cadre, la France soutient de multiples initiatives africaines, et en particulier :

- le Conseil des ministres africains chargés de l'eau, interlocuteur important de la France sur les questions d'eau en Afrique,
- la Facilité africaine de l'eau, initiative du Conseil des ministres africains chargés de l'eau.
- l'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural, portée par la Banque africaine de développement,
- le programme de développement des infrastructures d'eau et d'assainissement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD),
- le réseau africain des organismes de bassins (RAOB), pour la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau, de la création et du renforcement des organismes de bassin.

D'autres initiatives multilatérales en direction de l'Afrique reçoivent un soutien français :

- l'initiative européenne sur l'eau (lancée en 2002 au sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg), qui possède un groupe de travail consacré à l'Afrique subsaharienne, co-présidé en 2007 par la France,
- la Facilité européenne de l'eau à l'initiative de la Commission européenne suite au sommet de Johannesburg,
- le Programme eau et assainissement administré par la Banque mondiale.

#### B) Actions régionales

La coopération française assure également son soutien à des institutions régionales chargées du développement et/ou de la gestion de l'eau, comme les organismes de bassin et les communautés économiques régionales. La France est fortement impliquée dans les processus de gestion intégrée de la ressource en eau et soutient particulièrement trois bassins transfrontaliers : le Sénégal, le Niger et le Nil. En outre, elle suit et apporte son appui à d'autres initiatives comme celles de l'Autorité du bassin de la Volta, de la Commission internationale du bassin du Congo-Oubangui-Sangha, de la Commission de la rivière Orange/Sequ. Enfin, elle soutient le département eau de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest.

#### C) Actions nationales

La coopération française est très présente au niveau des pays et finance, essentiellement via l'Agence française de développement, d'importants projets d'investissements. Ces soutiens s'inscrivent dans une dynamique d'appropriation et d'amélioration institutionnelles, dans une perspective de développement durable.

### **Améliorations dans les domaines de l'éducation, formation, sensibilisation et renforcement des capacités**

Les représentants d'une douzaine de pays d'Afrique subsaharienne francophone, spécialistes de politiques et stratégies nationales de formation agricole et rurale, se sont réunis à l'occasion d'un atelier, organisé en 2005, par la Coopération française, la Banque Mondiale et l'Organisation Intergouvernementale de la francophonie. Ils ont créé le Réseau international de formation agricole et rurale (réseau FAR).

Les membres de ce réseau ont partagé le constat que leurs pays sont confrontés à une crise du secteur agricole et rural et ils ont souligné l'urgence d'un renforcement des capacités des acteurs du monde rural. Plusieurs enjeux ont été identifiés.

Avec une population particulièrement jeune, dont 37 % de moins de 14 ans en Afrique du Nord et 46 % en Afrique subsaharienne, le continent rencontre de sérieuses difficultés pour assurer l'alphabétisation des nouvelles générations et garantir l'emploi ou l'auto-emploi des populations d'âge actif. Cette situation démographique s'accompagne d'un phénomène d'urbanisation particulièrement soutenu avec une population rurale qui continue à croître (à une vitesse moindre). Le nombre d'exploitations agricoles n'a jamais régressé : il a progressé dans la quasi-totalité des pays subsahariens. Chaque année, environ 15 000 à 50 000 exploitations selon les pays, changent de chef tandis que d'autres se créent sans appui extérieur.

Relever les défis de la lutte contre la pauvreté et ceux du monde rural passe nécessairement par les nouvelles générations qui doivent, dès aujourd'hui, conduire une difficile transformation des exploitations paysannes, remettant en cause une partie des fondements des systèmes traditionnels de production. L'adaptation aux exigences du contexte émergent passe notamment par : l'insertion dans l'économie marchande nationale et internationale, le contrôle des importations agro-alimentaires, la participation aux travaux d'élaboration du code foncier et d'aménagement du territoire, la participation à la mise en œuvre d'une politique de structure des exploitations et de crédit, l'intégration dans les instances régionales de développement, la participation à la définition et à la gestion des dispositifs de formation agricole et rurale. Des politiques sont nécessaires pour former de façon massive un nombre suffisamment critique de producteurs et de productrices, afin d'obtenir un impact significatif sur la productivité agricole, sur la gestion raisonnée des ressources naturelles, ainsi que sur l'organisation du monde rural.

Le réseau FAR [www.far.agropolis.fr](http://www.far.agropolis.fr) cofinancé depuis 2006 par le ministère des Affaires étrangères et européennes et par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, a pour objectif de soutenir et de mutualiser la réflexion sur les politiques et sur les dispositifs de formation de masse en milieu rural. Il diffuse de l'information, anime un forum de discussion, entretient une bibliothèque virtuelle et assure une veille thématique. Par ailleurs, il développe des actions d'appui en suscitant des études, des analyses ou des expertises sur le fonctionnement et l'économie des dispositifs de formation et en organisant des manifestations autour des grandes thématiques relatives à la formation professionnelle agricole. En 2007, les trois pays du Maghreb ont adhéré au réseau FAR. En 2008, l'AFD prendra le relais pour son financement.

Ce réseau est un outil de coopération mis en œuvre avec les pays africains pour accompagner une réflexion sur les questions économiques de la formation rurale, sur le pilotage par les acteurs des dispositifs, sur le rééquilibrage des flux des différentes catégories (ingénieurs, techniciens, producteurs), et sur la redéfinition des contenus d'enseignement en prenant en compte l'exploitation agricole, son environnement global et ses logiques d'évolution.

### **Sécurité alimentaire**

La prévention et la gestion des crises alimentaires en milieu rural, de même que l'amélioration des conditions de vie en milieu rural (ciblées sur les populations vulnérables au plan nutritionnel) constituent deux des objectifs prioritaires de la stratégie sectorielle CICID « agriculture et sécurité alimentaire ».

Cela se traduit notamment par l'allocation d'une aide alimentaire pour un budget annuel d'environ 30 millions d'euros. La politique de la France en la matière, révisée en 2005, est cohérente avec les principes énoncés dans le cadre de la convention internationale de l'aide alimentaire, dite de Londres, signée en 1999. Elle est fondée sur (i) le déliement de l'aide, (ii) la fin de la monétisation (pratique de revente de l'aide alimentaire dans le pays bénéficiaire), (iii) une aide désormais entièrement financière, (iv) une réponse à des besoins préalablement identifiés, ciblée sur des populations vulnérables, (v) la promotion des achats locaux et régionaux de denrées alimentaires. L'Afrique subsaharienne en est la principale bénéficiaire. Cette aide est allouée essentiellement en réponse aux urgences humanitaires, mais aussi en matière de reconstruction post-crise (distributions de semences par exemple) et de prévention (reconstitution des stocks stratégiques nationaux, programmes de lutte contre la malnutrition infantile). A travers des opérations dites de « travail contre nourriture », elle contribue également à des travaux de réhabilitations des terres et de lutte contre la sécheresse. Dans la mesure du possible, cette aide est mise en œuvre de manière à ce que soit reconnue la responsabilité des Etats bénéficiaires en matière de coordination de la réponse à l'urgence (par exemple, au Niger en 2005) et en promouvant une intense concertation entre les intervenants.

La France appuie également le développement de systèmes d'alertes, notamment ceux gérés par le Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) en Afrique de l'Ouest, et ceux développés par les agences des Nations-Unies (par exemple, renforcement de la capacité du Programme alimentaire mondial en matière de surveillance de la malnutrition infantile). Au fil des années, les domaines couverts se sont étendus de la simple surveillance de la saison agricole et de la météorologie, pour intégrer un plus large éventail de questions (suivi des marchés par exemple). Ainsi, la surveillance nutritionnelle fait l'objet actuellement dans le Sahel de travaux de recherche appliquée mobilisant l'expertise de l'Institut de recherche pour le développement, afin de promouvoir un suivi plus efficace et, surtout plus réactif, de la situation en matière de malnutrition infantile.

La France fournit de même un appui aux politiques et stratégies des pays exposés aux risques récurrents (en Afrique subsaharienne principalement), ce en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole et rural (sous forme d'expertise notamment), et en concertation avec les autres agences de développement, conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'harmonisation de l'aide.

### **Politiques et programmes visant à accroître la productivité agricole et les revenus des agriculteurs**

Le commerce équitable, outil de développement durable des producteurs et transformateurs défavorisés du Sud, mais aussi outil de sensibilisation aux relations, notamment commerciales, entre le Nord et le Sud, est pris en compte et soutenu par la DGCID. Il s'inscrit également dans le cadre de la politique nationale de développement durable.

Depuis 2003, un projet d'appui est mis en œuvre, d'un montant de 5,6 millions d'euros, au bénéfice des principaux acteurs associatifs de la démarche en France. L'objectif du projet est de favoriser l'ouverture du marché français aux produits du commerce équitable, afin de permettre une plus grande implication des producteurs et transformateurs de notre zone de solidarité prioritaire. Les subventions octroyées aux principaux acteurs du commerce équitable en France ne sont pas étrangères à la

forte croissance de la notoriété du commerce équitable qui est passée de 9% en 2000 à plus de 80% en 2007. Le chiffre d'affaires des flux de produits issus du commerce équitable labellisé a atteint 160 millions d'euros en 2006, avec une progression annuelle de 80% en moyenne durant les cinq dernières années. Deux nouvelles filières ont vu le jour : le beurre de karité et le coton. La filière équitable coton représente un réel espoir pour les producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest qui connaissent depuis plusieurs années une diminution constante de leur rémunération due à la chute des cours mondiaux du coton. Plus de 6 500 tonnes ont été commercialisées lors de la dernière campagne, 60 000 tonnes sont attendues pour 2012.

Les actions en faveur du commerce équitable sont également orientées vers un appui à la structuration des acteurs, vers une meilleure connaissance des flux économiques générés par ces formes de commerce, ainsi que vers le soutien à la mesure des impacts du commerce équitable sur les populations bénéficiaires.

La DGCID participe également aux réflexions et aux actions engagées par l'Etat sur l'encadrement du secteur, tant au niveau national qu'international.

### **Agriculture, libéralisation commerciale et intégration régionale**

La libéralisation des échanges est censée bénéficier à un pays parce qu'elle opère un transfert de ressources des secteurs protégés, où ce pays n'a pas d'avantages comparatifs, vers d'autres branches, où il est plus efficace. Mais ce raisonnement suppose que les ressources sont au départ pleinement employées alors que dans les pays en développement, le chômage est élevé en permanence, notamment dans le secteur rural. De plus, la libéralisation commerciale nuit souvent aux entreprises et aux producteurs agricoles ou de l'agroalimentaire qui sont en concurrence avec les importations du marché mondial et, de ce fait, ne peuvent renforcer leur offre. L'exportation constitue un débouché important pour quelques productions agricoles de rente des pays africains et le maintien de préférences commerciales par les pays développés y contribue mais d'une part, la faible productivité de ces filières fait de leur compétitivité un combat permanent ; d'autre part, les barrières juridiques (règles d'origine) ou techniques (normes) au commerce sont un frein majeur à leur expansion.

La question de la qualité et de la compétitivité de l'offre renvoie en fait à tout un ensemble de problèmes récurrents dans l'économie des pays les moins avancés (PMA) : infrastructures défaillantes, crédit aux entreprises absent ou très cher, compétences humaines insuffisantes, technologies anciennes et peu performantes, etc. Tant que ces problèmes ne trouvent pas de solutions durables, la libéralisation commerciale ne sera pas un mieux par rapport au marché mondial, et contribuera à fragiliser encore plus les économies des PMA.

Leur accès au marché mondial étant problématique, l'intégration régionale est aujourd'hui le vrai défi et la vraie chance des PMA. Les marchés régionaux doivent en effet permettre des économies d'échelle et des commandes suffisantes pour la croissance des activités du secteur agricole et l'augmentation de la compétitivité de ses produits. Mais ceci suppose au moins trois conditions préalables :

- un effort réel pour la suppression des obstacles non tarifaires au commerce ;
- le maintien d'un degré de protection commerciale suffisant à l'échelon sous-régional ;
- l'application effective des politiques agricoles régionales ou sous-régionales.

La satisfaction de ces conditions suppose l'émergence au niveau régional de lobbies professionnels agricoles et le renforcement conséquent des institutions sous-régionales.

Les conditions pour que l'actuelle négociation des Accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays ACP répondent à ces exigences sont les suivantes :

- la détermination la plus fine possible des produits et filières agricoles sensibles et du degré et du calendrier de démantèlement tarifaire afférent ;
- la conduite de programmes de mise à niveau technique et économique des filières concernées par ces démantèlements ;
- un appui conséquent aux institutions régionales, notamment pour la mise en œuvre des politiques agricoles communes ;
- un fort appui institutionnel aux organisations professionnelles et interprofessionnelles agricoles.

### **Aide française aux filières coton africaines**

L'aide française au secteur cotonnier africain s'inscrit dans la durée et en accompagnement des processus de restructuration pérenne (privatisation et intégration) et des processus d'amélioration de la compétitivité des filières.

La France est cependant consciente de la fragilité de la situation financière des filières coton, due à des facteurs nombreux et aux effets parfois cumulés, tels les fluctuations des cours internationaux et des taux de change, les variations climatiques et les conditions techniques et économiques de production. Pour ces raisons, la France a toujours soutenu le principe d'une approche équilibrée entre le traitement urgent des questions commerciales et financières et une indispensable action de développement à moyen terme. Ainsi la France intervient selon quatre axes stratégiques.

#### *L'accompagnement de l'initiative africaine sur le volet commercial*

Dans le cadre de son appui global à l'initiative coton des pays africains (Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad) auprès de l'OMC, la France participe au financement du programme de renforcement des capacités de négociation de ces pays. L'objectif principal de ces négociations est un règlement rapide du dossier coton, et notamment une réduction forte par les Etats-Unis des soutiens distorsifs au coton.

#### *L'accompagnement de la restructuration des filières*

La coopération française accompagne le désengagement de l'Etat de la gestion directe des filières, en visant à :

- maintenir leur structure verticalement intégrée qui est une condition pour la sécurisation des relations contractuelles entre producteurs et Sociétés Cotonnières ;
- accompagner la structuration d'organisations de producteurs capables de fédérer les producteurs et de jouer un rôle de partenaire stratégique dans la gestion de la filière ;
- mettre en place des cadres interprofessionnels regroupant les acteurs de la filière, afin qu'ils en assurent la cogestion.

#### *L'appui à l'amélioration de la compétitivité*

La stratégie « coton » de l'AFD vise à poursuivre les réformes structurelles et à assurer la pérennité des filières par l'amélioration de leur compétitivité et de la marge revenant aux producteurs. Aujourd'hui, cinq programmes sont en cours

d'exécution, avec le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal, plus un programme coton équitable et coton biologique multi-pays. Ces contributions entendent améliorer la productivité au champ (Bénin, Burkina Faso, Sénégal) et la productivité industrielle (Burkina Faso, Sénégal), préserver les ressources naturelles (Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Mali), et mettre en place un programme coton équitable et biologique (Sénégal, Mali, Cameroun, Burkina Faso et Bénin).

Pour sa part le MAEE va prochainement mettre en œuvre un projet FSP mobilisateur coton (de 2 millions d'euros) qui se propose de renforcer la cohérence et la coordination du plan d'action Europe-Afrique à l'échelon régional. Ce projet comprend trois composantes opérationnelles :

- l'amélioration durable de la productivité à travers des appuis à la mise en place d'une plateforme régionale pour les biotechnologies et à la coordination régionale de la lutte phytosanitaire ;
- le renforcement des capacités de représentation et de négociation des acteurs avec notamment un soutien à l'Association des producteurs de coton africains (APROCA) et au réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) ;
- la maîtrise de la gestion de l'information sectorielle à travers des appuis à la mise en place d'un observatoire coton au sein de l'APROCA et à la structuration d'un système d'information régional sur le coton.

Ce projet sera complété par la mise en place par le MAEE d'une assistance technique auprès de l'APROCA.

#### *L'appui à la réduction de la vulnérabilité des filières aux fluctuations des cours internationaux*

La France a présenté à Genève, en mars 2007, les bases opérationnelles d'un dispositif d'atténuation des effets de la volatilité des cours mondiaux sur les revenus des filières africaines productrices de coton. A la suite de la mission d'évaluation conjointe de février 2007, ce dispositif devrait entrer en application en 2007-2008 au Sénégal et au Burkina Faso. Techniquement le dispositif comprend trois niveaux :

- des fonds de lissage nationaux, gérés par les interprofessions, pour faire face aux variations intra-annuelles des prix. Une facilité régionale d'intervention permettrait, en complément, de couvrir partiellement les risques de chute de forte amplitude des cours qui mettent en danger les équilibres macroéconomiques, sociaux et politiques ;
- le recours aux instruments de marché, à l'échelon des sociétés cotonnières essentiellement, en intervenant sur le marché optionnel ;
- le recours à l'aide internationale et à des fonds hors filière pour faire face aux crises cotonnières qui nécessiteront une intervention publique et la mobilisation de la communauté des bailleurs (filet de sécurité).

Les concours financiers français accordés à la date d'aujourd'hui sont de 3 millions d'euros pour le fonds interprofessionnel du Burkina Faso (15 millions supplémentaires sont programmés en 2007), et de 5 millions d'euros pour celui du Sénégal. La facilité régionale devrait se voir dotée de 10 millions d'euros par l'AFD dès la mise en place effective des fonds de lissage.

#### **Promotion d'un tourisme plus durable**

La France pilote une « task force » internationale sur le développement du tourisme durable avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et de la Norvège. L'objectif est d'identifier et de partager des bonnes pratiques, encourager la création et la diffusion de projets visant à promouvoir le tourisme durable, et

favoriser l'élaboration de politiques nationales et régionales en faveur d'un tourisme plus durable. Trois réunions ont déjà eu lieu à Paris (l'une en 2006, les deux autres en 2007) et ont réuni dix-huit pays, des organismes onusiens, des organisations professionnelles et des ONG internationales. Quatre pays africains (Cap Vert, Madagascar, Mali, Maroc) sont membres de cette task force et certaines des activités de son programme de travail se déroulent dans ces pays.

Le tourisme responsable et solidaire est un mouvement social qui cherche à maîtriser et valoriser l'économie touristique au profit des communautés d'accueil. Il s'inscrit dans une démarche de développement territorial durable, construite à partir des ressources humaines, sociétales, culturelles, économiques et environnementales qui forment l'espace de vie des communautés d'accueil. Elle engage la responsabilité de l'ensemble des acteurs impliqués, les populations accueillantes, leurs représentations sociales, les intermédiaires et les voyageurs. Elle se fonde sur le respect des us et coutumes et des valeurs des habitants et de leur environnement. Elle vise aussi à une redistribution équitable des revenus de l'activité.

L'appui de la DGCID à ces formes de tourisme, outils potentiels de développement des pays en développement, a pris la forme de soutiens divers à des acteurs engagés dans des opérations pilotes de développement de tourisme communautaire, afin de vérifier sur le terrain leur viabilité. Les actions ont également concerné l'aide à la structuration des acteurs associatifs au travers de la constitution d'une fédération. Au niveau institutionnel, la DGCID est engagée dans un partenariat avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et les coopérations allemande et néerlandaise, afin de promouvoir le tourisme durable dans les pays en développement et mettre en place des synergies d'action.

La DGCID œuvre à la mise en réseau des acteurs et au partage d'expériences par le soutien à diverses manifestations dont le Forum international du tourisme solidaire (la troisième édition aura lieu au Mali en 2008).

Au travers des différentes stratégies mises en place, les fondamentaux du développement durable s'expriment dans les actions de coopération française en Afrique, notamment les éléments de démarche tels que la gouvernance, la formation et la participation des populations aux projets. Dans les domaines de l'énergie, de l'eau et de l'agriculture notamment (production, commercialisation et sécurité alimentaire), la France partage son savoir-faire (voir le chapitre sur l'eau) et met en œuvre différents outils permettant la participation des populations aux processus de décision. La transversalité est appliquée en France en associant de multiples acteurs aux différentes opérations. Des éléments de suivi et d'évaluation sont également mis en place afin d'améliorer l'efficacité des programmes mis en œuvre au regard de leurs destinataires.

En complément des financements classiques, l'intégration des projets au niveau régional est appuyée dans les différents sujets traités. Ainsi, les projets sont pensés en amont aux niveaux pan-africains, national, régional et local. Ces distinctions permettent, en identifiant les différents objectifs et enjeux, d'améliorer l'efficacité des financements et des actions.